

Brest et Quimper, le 18 avril 2023  
N° 2023/046

### **ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL**

Portant composition du conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise.

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Le préfet du Finistère,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-3 et R.334-27 et suivants ;

Vu le décret n° 2007-1406 du 28 septembre 2007 modifié portant création du parc naturel marin d'Iroise ;

Vu les désignations issues de la consultation faite par le préfet du Finistère et le préfet maritime de l'Atlantique des collectivités territoriales et des organismes membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture du Finistère et de l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer ;

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise est établie comme suit :

Le conseil de gestion est composé de :

1. Six représentants de l'État et de ses établissements publics :

- a) le commandant de la zone maritime Atlantique ou son représentant ;
- b) le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ou son représentant ;
- c) le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant ;
- d) le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant ;
- e) le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- f) le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant.

2. Onze représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements :

a) Un représentant de la région Bretagne :

- Titulaire : M. Denis PALLUEL ;
- Suppléant : M. Daniel CUEFF.

b) Un représentant du département du Finistère :

- Titulaire : M. Maël DE CALAN ;
- Suppléant : M. Gilles MOUNIER.

c) Un représentant de la commune de l'Île-Molène :

- Titulaire : M. Didier DELHALLE ;
- Suppléant : M. Jean-Marc CORBEL.

d) Un représentant de la commune d'Ouessant :

- Titulaire : M. Fanch QUENOT ;
- Suppléante : Mme Emilie TIERSEN.

e) Un représentant de la commune d'Île-de-Sein :

- Titulaire : M. Didier FOUQUET ;
- Suppléant : M. François SPINEC.

f) Un représentant de la métropole intégrant la ville de Brest :

- Titulaire : M. François CUILLANDRE ;
- Suppléant : M. Laurent PERON.

g) Deux représentants de la communauté de communes « Pays d'Iroise communauté » :

- Titulaire : M. André TALARMIN ;
- Suppléant : M. Michel JOURDEN.
- Titulaire : M. Jean-Luc MILIN ;
- Suppléante : Mme Annaïg HUELVAN.

h) Un représentant de la communauté de communes de la presqu'île de Crozon-Aulne maritime :

- Titulaire : M. Marc PASQUALINI ;
- Suppléant : M. Henri LE PAPE.

i) Un représentant de la communauté de communes du pays de Pleyben-Châteaulin-Porzay :

- Titulaire : Mme Annie KERHASCOËT ;
- Suppléant : M. Rémi CARPENTIER.

j) Un représentant de la communauté de communes Douarnenez Communauté :

- Titulaire : M. Dominique BOUCHERON ;
- Suppléant : M. Hugues TUPIN.

3. Un représentant du syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional d'Armorique :

- Titulaire : Mme Amélie CARO ;
- Suppléant : M. François GUYVARCH.

4. Douze représentants des organisations représentatives des professionnels :

a) Un représentant du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne :

- Titulaire : M. Philippe PERROT ;
- Suppléant : M. Jacques DOUDET.

- b) Quatre représentants du comité départemental des pêches et des élevages marins du Finistère, représentatifs des différents métiers pratiqués dans le Parc :
    - Titulaire : M. Yannick CALVEZ ;
    - Suppléante : Mme Solenne LE GUENNEC-ROBARD.
    - Titulaire : M. Marc BAUDOUIN ;
    - Suppléante : Mme Virginie LAGARDE.
    - Titulaire : M. Patrice PETILLON ;
    - Suppléant : M. Yvan LE LAY.
    - Titulaire : M. Julien LE BRUN ;
    - Suppléant : M. Jean-François KERMOAL.
  - c) Un représentant des pêcheurs des îles sur proposition du président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne :
    - Titulaire : M. Jean-Marc GUILCHER ;
    - Suppléant : M. Erwan QUEMENEUR.
  - d) Un représentant de l'un des comités régionaux conchylicoles de Bretagne sur proposition des sections concernées :
    - Titulaire : M. Michel DIVERRES ;
    - Suppléant : M. Benoît SALAUN.
  - e) Un représentant de la chambre d'agriculture du Finistère :
    - Titulaire : M. Michel INISAN ;
    - Suppléant : M. André SERGENT.
  - f) Un représentant d'un organisme représentatif d'entreprises de valorisation et de transformation des algues :
    - Titulaire : M. Alain MADEC ;
    - Suppléant : M. Jean-Baptiste WALLAERT.
  - g) Un représentant d'une chambre de commerce et d'industrie territorialement concernée :
    - Titulaire : Yvon TROADEC ;
    - Suppléant : Philippe LE CARRE.
  - h) Un représentant d'une structure compétente à l'échelle départementale en matière de tourisme :
    - Titulaire : M. Jean-Marc PUCHOIS ;
    - Suppléant : Mme Claire LEVRY-GÉRARD.
  - i) Un représentant local de la Fédération nationale des industries de carrières et matériaux :
    - Titulaire : M. Henri SOURY-LAVERGNE (CAN) ;
    - Suppléant : M. Eric MONTFORT.
5. Huit représentants des organisations d'usagers :
- a) Un représentant local d'une fédération nationale de pêcheurs de loisir en mer :
    - Titulaire : M. Philippe ZEQUES ;
    - Suppléant : M. Thierry LUCAS.
  - b) Un représentant local d'une fédération nationale de sports sous-marins :
    - Titulaire : M. Paul MAREC ;
    - Suppléant : M. Dominique DELCHAMBRE.
  - c) Un représentant local d'une fédération nationale de plaisanciers :
    - Titulaire : M. Pierre COLIN ;
    - Suppléant : M. Jean-Pierre FOUQUET.
  - d) Un représentant local d'une structure de sports nautiques :
    - Titulaire : M. Philippe HILLION (comité départemental de voile) ;
    - Suppléant : M. Yves LEGER (comité départemental de voile).

- e) Un représentant d'une structure investie dans la découverte du milieu marin ou l'éducation à l'environnement :
    - Titulaire : Mme Morgane NEDELEC (association Cap vers la Nature);
    - Suppléant : Mme Noëlla MAQUIGNON (association Cap vers la Nature).
  - f) Un représentant d'une association insulaire des usagers de la mer sur proposition des maires des communes d'Ile-Molène, d'Ouessant et d'Ile-de-Sein :
    - Titulaire : M. Guy ROCHER ;
    - Suppléant : M. Eric LE ROY.
  - g) Un représentant de la fédération départementale des chasseurs du Finistère :
    - Titulaire : M. Joël LE GALL ;
    - Suppléant : M. Yvon LEON.
  - h) Un représentant local d'une association ou d'une fédération d'usagers :
    - Titulaire : Mme Corinne AUDIGANE (fédération maritime de la baie de Douarnenez) ;
    - Suppléant : M. Claude PERON (fédération maritime de la baie de Douarnenez).
6. Deux représentants d'associations de protection de l'environnement :
- a) Un représentant de l'association Bretagne vivante :
    - Titulaire : Mme Marie CAPOULADE ;
    - Suppléant : M. Christian GARNIER.
  - b) Un représentant de l'association Eaux et rivières de Bretagne :
    - Titulaire : M. Christophe LE VISAGE ;
    - Suppléant : M. Jean HASCOET.
7. Neuf personnalités qualifiées :
- a) Une au titre de ses connaissances sur les ressources halieutiques proposée par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer :
    - M. Michel BERTIGNAC (IFREMER).
  - b) Une au titre de ses connaissances sur les mammifères marins proposée par OCEANOPOLIS :
    - M. Sami HASSANI (OCEANOPOLIS).
  - c) Une au titre de ses connaissances sur les pollutions marines proposée par le CEDRE :
    - M. Arnaud GUÉNA (CEDRE).
  - d) Une au titre de ses connaissances sur la gestion d'aires marines protégées proposée par l'Office français de la biodiversité :
    - M. Yves-Marie PAULET.
  - e) Une au titre de ses connaissances sur les sciences humaines et sociales proposée par l'université de Bretagne occidentale :
    - M. Pascal OLIVARD (UBO).
  - f) Une au titre de ses connaissances en sciences de la mer proposée par l'Institut universitaire européen de la mer :
    - M. Frédéric JEAN (Sciences de la mer UBO).
  - g) Une au titre de ses connaissances sur les peuplements benthiques proposée par le muséum national d'histoire naturelle :
    - Mme Sandrine DERRIEN-COURTEL (Muséum national d'histoire naturelle - Station marine de Concarneau).
  - h) Une au titre de ses connaissances sur les questions insulaires proposée par l'association des îles du Ponant :
    - M. Eric GRALL (secrétaire bureau AIP).
  - i) Une au titre de ses connaissances sur les changements globaux proposée par le Centre national de la recherche scientifique :
    - M. Eric THIEBAUT (Station biologique de Roscoff).

## Article 2

Conformément à l'article R.334-35 du code de l'environnement, le préfet du Finistère et le préfet maritime de l'Atlantique exercent les fonctions de commissaires du Gouvernement.

## Article 3

L'arrêté interpréfectoral du 24 janvier 2018 modifié portant renouvellement de la composition du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise est abrogé.

## Article 4

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère et l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Finistère et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

**Le Préfet maritime de l'Atlantique**



**Olivier LEBAS**

**Le Préfet du Finistère**



**Philippe MAHE**